



Pension alimentaire est ce obligatoire

Par **cas64**, le **02/08/2009 à 12:51**

Bonjour,
Venant de me séparer de mon concubin et ayant deux enfants à charges, je voudrais juste savoir si la pension alimentaire est obligatoire.
Si je ne veux pas lui demander de pension, y suis je obligé
Merci

Par **Marion2**, le **02/08/2009 à 14:04**

Bonjour,
Il vous suffit de saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR.
Ce dernier statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.
Un avocat n'est pas nécessaire dans la mesure où il n'y a pas de mariage.
Cordialement.